

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES VIOLENCES SCOLAIRES

Prévenir, agir, réagir...



RECHERCHE-ACTION SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR WILLY LAHAYE

Chercheur responsable : Bruno Humbeeck

**Assistants de recherche/Formateurs : Sadek, G., Sandron, L., Vekeman, M./
Lorent, J., Flamecourt, M., & Visconti, C.**

Illustrateur : Maxime Berger



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

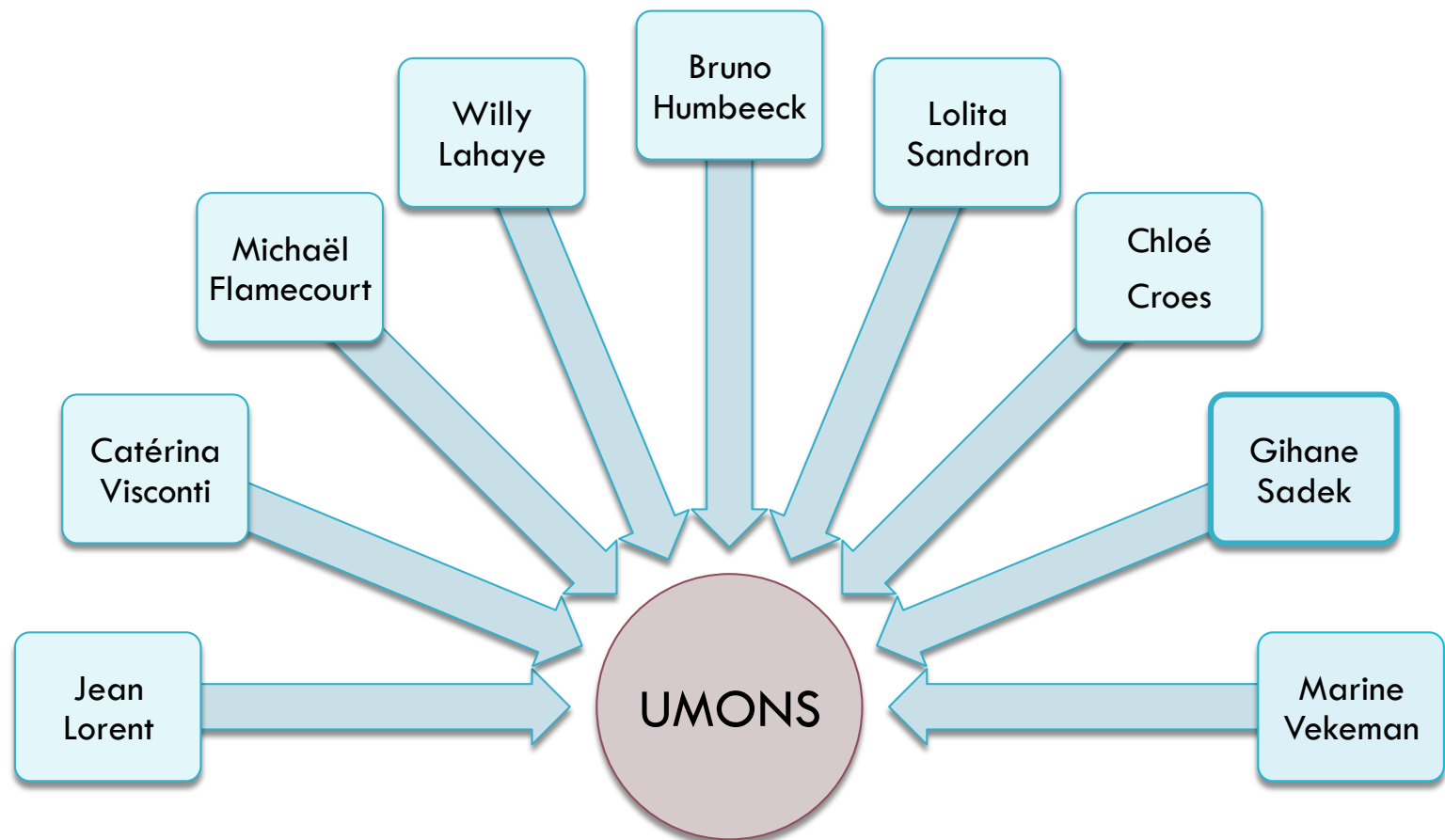
Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles



Sciences
de la **F**amille

UMONS

Présentation



Le livre



Référence bibliographique:

Humbeeck, B., Lahaye, W., Berger, M. (2016).
Prévention du harcèlement et des violences scolaires. Prévenir, agir, réagir... Louvain-la-Neuve: De boeck (Collection Outils pour enseigner).

Contexte



- Un enfant sur trois est concerné par le phénomène de harcèlement (violences visibles et invisibles).
- Toute l'écologie de l'éducation est touchée par les mécanismes de harcèlement scolaire.
- La cour de récréation est désignée comme étant le lieu principal d'expression de la souffrance psychosociale.

Objectifs

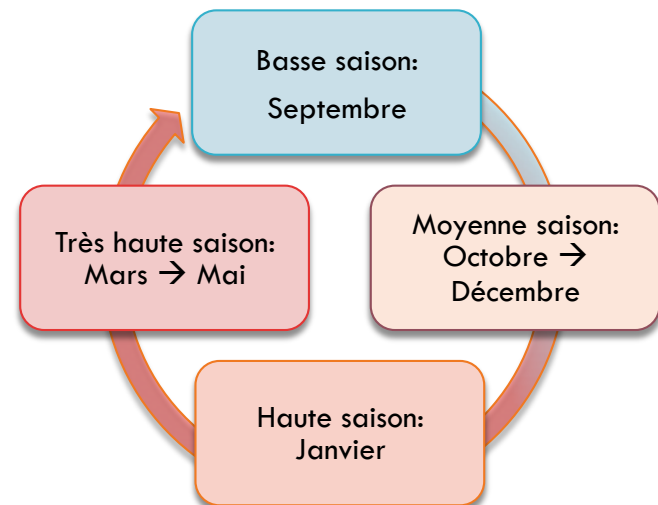


- Nécessité d'intervenir.
- Favoriser la régulation des lieux de vacance de pouvoir (cour de récréation par exemple).
- Fournir aux enseignants des dispositifs d'intervention.

Nos buts, vos intérêts!

- La rentrée = Euphorie communautaire

- Saisons du harcèlement**



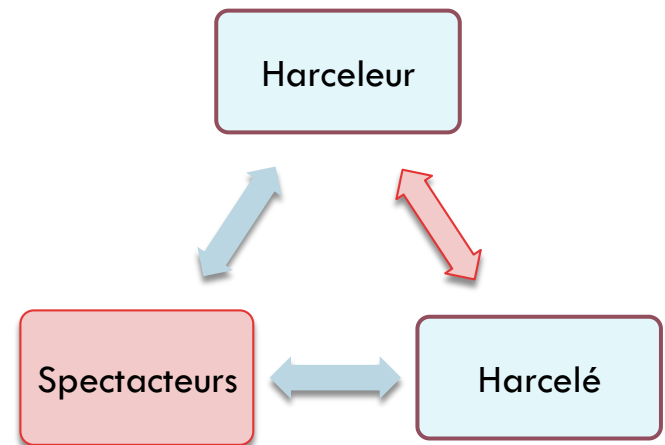
- Conséquence: Enseignants fatigués, exténués

- Notre objectif:

- Faire gagner du temps à tout le monde:** direction, enseignants, éducateurs, auxiliaires et parents par la proposition d'outils et de pratiques permettant de réguler les conflits.

Parlons « harcèlement »

- Imaginons...
 - ▣ Les petites tapes sur l'épaule...
 - ▣ Les blagues sur les blondes...
- Quel facteur va « créer » un harceleur?
 - ▣ **Les spect-acteurs!**
 - Reprenons les mêmes situations, et ajoutons des spectateurs!
 - ▣ Mémo: on parle de harcèlement quand les comportements sont **répétitifs**, **nuisibles**, **intentionnels** et induisent un **rapport de force disproportionné**



Violence visible et invisible

Violence visible	Violence invisible
Toutes formes d'agressivité manifeste	Toutes formes d'agressivité implicites ou symboliques
Porte atteinte aux personnes et/ou à leurs biens	Vise l'exclusion, l'ostracisme ou le rejet
Menace le sentiment de sécurité	Menace le sujet dans l'expression de ses besoins

En milieu scolaire et périscolaire

Milieu scolaire	Milieu périscolaire
<p>Territoire de l'école</p> <p>→ Soumis à un contrôle</p>	<p>Lieux qui échappent à la maîtrise directe de l'école: transports en commun, arrêt de bus..</p>

Type	Dénomination	Buts	Visibilité du phénomène	Choix de la victime	Forme
Harcèlement scolaire et périscolaire	Bullying	Produire de l'agacement et prendre le pouvoir dans la relation	Souvent invisible et minimisée	Aléatoire, circonstanciel ou inopiné	Petites attaques répétées
	Mobbing	Isoler, exclure du groupe et prendre le pouvoir dans la relation	Composante visible mieux affirmée. Violence visible et cachée	Ciblé (différence physique ou différence du tempo développemental)	Attaques brutales répétées
	Intimidation	Soumettre par la peur et prendre du pouvoir dans la relation	Essentiellement subjective et donc fondamentalement invisible	Ciblé en fonction de sa timidité de sa faible assertivité et de sa tendance au repli	Menaces répétées induisant la peur
	Racket	Obtenir un bénéfice matériel en prenant le pouvoir dans la relation	Participant à la vie du groupe elle se manifeste essentiellement de manière larvée et se constitue souvent de façon ritualisée	Ciblé en fonction de sa faible assertivité	Agression acquisitive ou chantage dé-possessif

Mise en situation : « Une journée difficile pour la direction »

BUT DE NOTRE SÉANCE

Donner une réponse satisfaisante à 3 parents venus se plaindre à la direction.



PARENT A



PARENT B



PARENT C



Parent A

- Le concept abordé: les **RÈGLES**
- Quelles règles existent dans votre établissement?
- Définition:
 - ▣ Principe de conduites nécessairement **explicites et précis**;
 - ▣ Fait l'objet d'un **signalement**;
 - *Métaphore du policier*
 - ▣ Varie selon les **lieux**;
 - ▣ Associée à **une sanction systématique** et **identique** pour:
 - Celui qui la **donne**
 - Celui qui la **reçoit**

Une règle imprécise, non affichée et/ou non associée à une sanction → **Règle inexistante!** (Norme)



Parent A

- Il importe de réfléchir, dans votre établissement, à **tous** les lieux qui nécessitent l'instauration de règles.

- Quels lieux?
 - ▣ La cour de récréation
 - Sa surveillance est souvent vécue comme une tâche ingrate
 - Comment réagissez-vous à un événement fâcheux? Que leur demandez-vous?
 - On veut que ça s'arrête! De fait, il ne sert à rien de gérer ces conflits car c'est usant et inutile !
 - Messages envoyés aux enfants:
 - On cherche un coupable sans connaître les fondements du problème.
 - On tranche, on prend parti → sentiment d'injustice.
 - On donne l'impression d'être indispensable → on sera TOUJOURS sollicité.



Parent A

Dispositif N° 1: LES BANCS DE RÉFLEXION

- Espaces symboliques de réflexion vers lesquels diriger les enfants en conflit.
- Avantages:
 - Pour les élèves: retrouver le calme et sortir du conflit sans perdre la face.
 - Pour l'enseignant: mettre un terme au conflit sans devoir prendre parti.



Parent A

Dispositif N°2: LA REGULATION DES ESPACES

- CONSTAT: La cour donne une **impression** de lieu de violences.
- Pourquoi?
 1. Présence de différents profils:
 - Les « footballeurs ». En réalité: enfants qui suivent un ballon en criant...
 - 7 à 10% d'élèves qui courent;
 - Des élèves qui marchent;
 - Et enfin (la majorité), des élèves qui stagnent et qui bavardent.
 - Sensation de désordre car tous ces profils partagent un **même espace**.
 2. Présence de cris
 - Or, l'enfant ne le fait qu'en sortant de cet autre espace contraignant qu'est la classe.
 - Répond à votre message de « libération ».



Parent A

- **PRINCIPE:** Diviser la cour en **3 territoires**. Chaque activité = 1 lieu spécifiquement aménagé et circonscrit.
- 3 zones = 3 règles
 - ▣ **Zone bleue (la plus demandée par les élèves)**
 - **Règle:** « Ici, tu ne peux ni courir, ni jouer au ballon. »
 - Zone calme: émergence de nouveaux jeux → bavardage, échasses, jeux de société, lecture,...
 - ▣ **Zone jaune**
 - **Règle:** “Ici, tu peux courir mais sans ballon.”
 - ▣ **Zone verte**
 - **Règle:** “Ici, tu peux courir et jouer au ballon.”
 - ▣ (Eventuellement “**Zone rouge**” pour les lieux interdits d'accès.)



Parent A

❑ FONCTIONNEMENT:

- ❑ Affichage du règlement (lisibilité pour tous!)
- ❑ Si le ballon quitte la zone...
- ❑ En cas de transgression des règles...
 - Sanction systématique
 - Carton jaune et carton rouge

❑ AVANTAGES:

- ❑ Par la mise en place d'**aménagements**, on prévient les problèmes sans que ça nécessite d'investissement.
- ❑ L'enseignant **gagne du temps** et de l'énergie.
- ❑ Les enfants peuvent **profiter** pleinement de leurs espaces de jeux: le football redevient un sport!
- ❑ Par la seule mise en place de ce dispositif, on observe **une réduction des violences.**



Parent A

- Quels sont les autres lieux sur lesquels il est possible d'agir?
 - ▣ Les couloirs
 - Manière de se comporter
 - Stationnement
 - Sens de circulation
 - ▣ Le réfectoire
 - Quelle gestion du bruit?
 - Travail sur la construction du niveau sonore grâce à une règle unique
 - ▣ Les toilettes, les rangs, la gestion des intempéries,...

- ➔ En équipe, réfléchissez à tous les lieux qui posent problèmes et qui gagneraient à être régulés.

ZOOM



- Les auxiliaires:
 - Acteurs importants du projet.
 - Doivent en être informés et y participer pour éviter un risque de dérégulation.
- L'aménagement du R.O.I.
 - Eviter au maximum l'effet "Convention des Droits de l'Homme":
"se respecter l'un l'autre",...
 - Eviter les "bonnes paroles" et favoriser la présence de règles.
 - A nouveau, les policiers ne pourraient gérer la circulation en se basant sur cette Convention, il en est de même pour votre école.
 - Un R.O.I. clair = moyen de communication efficace avec les parents et les enfants.
 - Sorte de contrat qui protège l'école en cas de réclamation.

Un exemple de cour de récréation régulée...





Parent B

- Le concept abordé: les **NORMES**
 - ▣ Quelle distinction entre « règle » et « norme »?
 - ▣ Mise en situation: « La sortie de Gamin »

- Comment réagiriez-vous face à ce parent?
 - ▣ Enfant harcelé = aucune place à l'hésitation
 - Tant vis-à-vis du parent que celui de l'enfant
 - « *Ce n'est plus ton problème, c'est le mien* »

 - ▣ Le vrai danger du harcèlement est la crainte:
 - D'être confronté à l'agresseur (et des représailles);
 - D'afficher le problème devant tout le monde et d'être reconnu comme victime aux yeux de tous.



Parent B

- ▣ Quelques indices de repérage
 - Repli sur soi, chute des résultats scolaires, refus d'aller à l'école,...
 - Conséquences: un enfant qui souffre est un enfant qui n'est plus apte à apprendre.
- Comment rassurer de manière efficace l'enfant?
 - ▣ Eviter les 3 questions traditionnelles.
 - ▣ Eviter la mise en place d'espaces de parole non sécurisés!
 - Car l'enfant dominant va monopoliser 80% de la conversation et réduire à zéro la prise de parole du harcelé.



Parent B

SOLUTION: LES ESPACES DE PAROLE RÉGULÉS

- Remettre de l'empathie dans le groupe par l'expression des émotions.
- Agir sur les violences **invisibles**.
- Reconnaître les émotions et les exprimer pour éviter les passages à l'acte.
- Suppression et remplacement des trois questions traditionnelles!
- 5 règles à respecter **obligatoirement**:
 - « Une émotion se dit et ne se contredit pas. »
 - « C'est l'adulte et exclusivement lui qui, par l'intermédiaire d'un objet d'expression émotionnel ou résolutoire (type bâton de parole), donne et reprend la parole. »
 - « On ne nomme pas, on ne désigne pas et on n'accuse pas. »
 - « **L'enseignant fait appel aux ressources du groupe pour trouver des solutions.** »
 - « L'enseignant assure la permanence, la stabilité et la récurrence de l'espace de parole. »



Parent B

- A quelle fréquence?
 - ▣ Dépend de chaque école.
 - ▣ Possibilité de mettre en place un « baromètre » du climat de classe.
 - ▣ Important: **rester soi-même!** Vous n'êtes pas expert en médiation et on ne vous le demande pas!
- Avantages
 - ▣ Travailler sur les **normes!**
 - **Distinction moquerie >< humour**
 - ▣ Donner la parole à ceux qui en ont **besoin** et non à ceux qui en ont envie.
 - ▣ Etre proactif et non réactif
 - Si dispositif mis en place depuis le début de l'année et dans toutes les classes, on va **prévenir** les situations de harcèlement
 - ▣ L'enfant n'est jamais dans une dynamique de représailles.
 - ▣ Pas de transfert du problème à la maison
 - Parents et enfants soulagés car **le problème est traité à la source.**



Parent B

Baromètre du climat de classe



Les émotions dans l'espace de parole régulé



Parent C

- Le concept abordé: la **LOI**
 - ▣ Elle ne peut être discutée en espace de parole régulé comme une norme.
 - ▣ L'école n'est pas coupée du système dans lequel elle s'inscrit.

- **6 situations pour lesquelles faire appel au conseil de discipline**
 - ▣ L'élève a quitté l'établissement.
 - ▣ L'élève a porté atteinte aux biens et/ou à l'intégrité physique d'un autre.
 - ▣ L'élève a proféré des injures à caractère raciste.
 - ▣ Un enseignant a le sentiment qu'un élève lui a manqué de respect.
 - ▣ Un élève a menacé ou détruit un élément de la structure institutionnelle ou matérielle de l'école.
 - ▣ Un élève est confronté à une situation de cyberharcèlement.



Parent C

□ Fonctionnement

□ Composition:

- un membre de la direction,
- un membre du corps enseignant,
- un membre de l'équipe éducative.

□ L'élève peut demander un porte-voix

- Obligatoirement un membre du personnel.
- Rôle: pas celui de l'avocat! Il transmet la justification de l'élève par rapport à l'événement, telle quelle!

□ **Sanction systématique**, même si le fait n'est pas avéré.

- **Sanction probatoire**: si on n'a plus à se plaindre du même type de comportement pendant X semaines, sanction annulée.
- Enonciation de la sanction attendue en cas de récidive.



Parent C

□ Avantages:

□ Pour les parents de l'enfant harcelé:

- Savoir qu'un système est mis en place pour gérer ce type de problèmes.
- Sentiment de protection: une sanction va être mise en de justice car on laisse une voie probatoire et on laisse la possibilité de s'exprimer au travers le porte voix

□ Pour les parents de l'enfant coupable:

- Informés qu'un conseil de discipline va avoir lieu et de la sanction probatoire → principe de coéducation.
- Respect d'une forme de démocratie juridique:
 - L'élève va pouvoir faire part de sa parole grâce au porte-voix.
 - Voie probatoire qui permet le réajustement du comportement et une seconde chance.
 - Evite les sentiments d'injustice → représailles

3 concepts → 3 dispositifs

Règles	Normes	Lois
Régulation des espaces (cour de récréation)	Espaces de parole régulés	Conseil de discipline

3 dispositifs → 3 objectifs

□ Axe 1 : régulation des cours de récréation

Appliquer les règles qui aident à diminuer les situations de violence en favorisant le contrôle des conduites et des comportements dans la cour

□ Axe 2 : médiation des interactions violentes au sein d'un groupe

Permettre à chaque élève de disposer d'un moment de parole pour stimuler l'intelligence émotionnelle et collective en favorisant l'expression des émotions et en cherchant des solutions capables de réduire les effets de la violence

□ Axe 3 : Conseil de discipline

Donner à l'application de la loi au sein de l'école un cadre institutionnel structurel qui constitue, concurremment, un lieu d'apprentissage essentiel des principes démocratiques

Disposition préalable → réviser le ROI

- Envisager le ROI comme un instrument de prévention et d'intervention
- Limiter les déclarations d'intention et les mots « chantants » peu utiles pour prévenir la violence
- Distinguer clairement les règles, des normes et des lois dans celui-ci

Rappel



- ❑ Trois concepts → trois dispositifs

- ❑ Vous n'êtes pas seuls!

Soutien à la mise en place du projet dans votre école

→ Votre réseau (AMO, CPMS, ...) ; L'équipe UMONS

- ❑ Des questions?

PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ET DES VIOLENCES SCOLAIRES

Prévenir, agir, réagir...



RECHERCHE-ACTION SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR WILLY LAHAYE

Chercheur responsable : Bruno Humbeeck

**Assistants de recherche/Formateurs : Sadek, G., Sandron, L., Vekeman, M./
Lorent, J., Flamecourt, M., & Visconti, C.**

Illustrateur : Maxime Berger



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles

 Sciences
de la Famille
UMONS